

SOMMAIRE

SOBRIÉTÉ ÉNERGETIQUE

- L'éclairage public : un gisement d'économies d'énergie
- Sobriété énergétique : publication d'une page dédiée sur le site internet de la préfecture

EMPLOI ET FORMATION

- DATA Emploi

ACCUEIL DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

- Aide aux frais de scolarité pour les élèves réfugiés ukrainiens

CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES

- Nouvelles implantations pour la Brigade mobile de proximité de la Gendarmerie
- Répertoire National des élus (RNE)

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Appel à Projets ADEME sur le vélotourisme

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Lancement de la campagne d'adhésion du Cerema auprès des collectivités territoriales
- Faites remonter vos problèmes de téléphonie mobile

SPORT, CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

- Actualisation du bilan national sur l'état des monuments historiques

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



L'éclairage public : un gisement d'économies d'énergie

En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente :

- 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales,
- 37 % de leur facture d'électricité.

Dans ce cadre, le potentiel de réduction des consommations d'énergie électrique est substantiel :

- plus de la moitié du parc est obsolète et sur-consommatrice d'énergie,
- près de 40 % des luminaires en service ont plus de vingt ans.

(Source : ADEME)

Dans le [cadre du plan national de sobriété énergétique](#), plusieurs outils sont mis à disposition des collectivités locales pour les aider à réduire leur consommation d'électricité liée à l'éclairage public, par exemple en modernisant le matériel et en réduisant les plages horaires d'éclairage.

Les collectivités peuvent obtenir de l'aide grâce à un CEP (**conseil en énergie partagé**) pour réaliser des économies d'énergie. Les collectivités qui réalisent des travaux d'économies d'énergie comme la rénovation de l'éclairage public peuvent bénéficier de financements en passant par exemple par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Pour plus d'informations, [rendez-vous sur le site de l'ADEME](#)



Sobriété énergétique : publication d'une page dédiée sur le site internet de la préfecture

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et le conflit ukrainien, la transition énergétique de la France est plus que jamais la priorité. La France doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050. Cela suppose de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

Dans ce cadre, la préfecture publie [sur son site internet une page dédiée au plan de sobriété énergétique](#). Vous y trouverez toutes les informations utiles, que vous pouvez relayer et reprendre via vos canaux de communication habituels.

EMPLOI ET FORMATION



DATA Emploi

Depuis le 13 septembre dernier, Pôle Emploi met à disposition des acteurs locaux (élus, entreprises, salariés, demandeurs d'emploi, acteurs des politiques publiques, CATEF) un **outil d'aide à la décision « Data emploi »**.

Présentant de nombreux indicateurs issus de Pôle emploi, de la DARES, de l'ACOSS et de l'INSEE, DATA Emploi recense des informations utiles telles que :

- La dynamique de l'emploi sur le territoire
- Les secteurs qui recrutent le plus
- Les caractéristiques des offres d'emploi disponibles à date
- Les types de contrats signés
- Le nombre de demandeurs d'emploi
- Le profil des demandeurs d'emploi, et notamment leurs profils de formation
- Les compétences les plus détenues et les plus recherchées
- Les métiers les plus recherchés

Rendez-vous sur le site de [DATA emploi](#) !

ACCUEIL DES DÉPLACÉS UKRAINIENS

Scolarisation
Обучение
Шкільне навчання



Aide aux frais de scolarité pour les élèves réfugiés ukrainiens

Les élèves réfugiés ukrainiens relevant du premier degré peuvent dorénavant bénéficier d'une aide aux frais de scolarité dans le cadre des fonds sociaux des établissements scolaires. Cette aide peut servir à régler une facture de demi-pension par exemple, mais aussi à répondre à des besoins de première nécessité des enfants.

Pour en bénéficier, les familles doivent remplir le document type « dossier fonds social premier degré » que vous retrouverez sur [le site internet de la préfecture](#). Le dossier est à retourner, avec les pièces demandées à l'adresse : ukraine-ecole@ac-normandie.fr

CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES



Nouvelles implantations pour la Brigade mobile de proximité de la Gendarmerie

Du 17 au 23 octobre 2022, le véhicule de la Brigade Mobile de Proximité (BMP) du groupement de gendarmerie départementale du Calvados était exposé au Salon de l'Automobile à Paris. L'occasion pour la gendarmerie de présenter ses nouvelles offres de sécurité. Des milliers de visiteurs ont ainsi pu découvrir le dispositif de proximité mis en place par les gendarmes du Calvados, à commencer par le Président de la République lui-même.

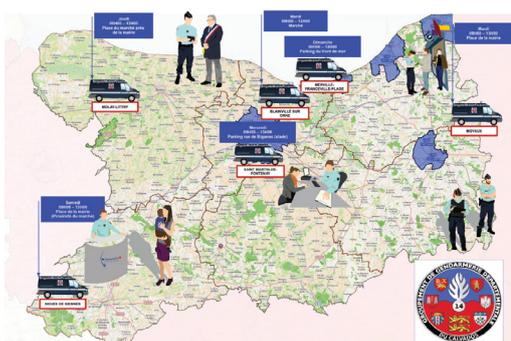
Après ce moment sous les projecteurs, le camping-car transformé en brigade de gendarmerie a repris sa tournée hebdomadaire des territoires du Calvados. Prévention, contact, renseignements, tracas du quotidien... ce dispositif répond à la volonté « d'aller vers » les usagers et la population, là où elle se trouve.

De nouvelles implantations dès le 8 novembre

Fruit d'une réarticulation du dispositif faite en lien avec les élus, de nouvelles implantations vont être mises en place à compter du 8 novembre 2022. Sauf événement particulier, le véhicule sera en position de maintenance et de remise en état chaque lundi. Puis, du mardi au dimanche, il sillonnera à nouveau les territoires du département du Calvados.

D'abord le mardi, à Moyaux, le mercredi, à Saint-Martin-de-Fontenay, le jeudi, au Molay-Littry, le vendredi à Blainville-sur-Orne.

Au cours des week-ends, la BMP fera escale le samedi à Noues-de-Siennes, puis le dimanche à Merville-Franceville.





Mise à jour du Répertoire National des élus (RNE)

La mise à jour régulière par les soins des services de l'État du Répertoire National des Élus est une obligation.

Ce répertoire est un peu « l'album photos » tant de la vie des 528 conseils municipaux que des 16 conseils communautaires du département du Calvados.

A ce titre, il permet le suivi des titulaires d'un mandat électoral ainsi que le respect de la législation en vigueur en matière de cumul des mandats, d'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux, des parrainages dans le cadre du scrutin présidentiel...

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part des changements dans le conseil municipal, comme dans le conseil communautaire (tableau à jour des membres du conseil, PV élection du maire et des adjoints...) par mail à :
pref-elections@calvados.gouv.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Appel à projets ADEME sur le vélotourisme

Le déploiement du programme « Développer le vélotourisme » s'effectue dans le cadre du plan Destination France, qui a pour ambition de hisser la France comme la 1ère destination mondiale pour le tourisme durable et le vélotourisme d'ici 2030.

L'Etat a confié à l'ADEME la mise en œuvre de ce programme doté d'un budget global de 6 millions d'euros disponible jusque fin 2024.

Les actions soutenues contribueront à améliorer la pratique du vélotourisme, en accompagnant notamment les acteurs du tourisme et les collectivités territoriales dans le renforcement du réseau national des véloroutes et le déploiement des services dédiés : création d'aires de service et d'aires de stationnement vélo, déploiement de la marque 'Accueil Vélo'.

Cet appel à projet est ouvert depuis le 2 novembre 2022, avec une instruction au fil de l'eau des demandes de financement déposées.

Pour plus d'informations sur les actions éligibles et les taux de financement consulter [le site de l'ADEME](#)



Lancement de la campagne d'adhésion du Cerema auprès des collectivités territoriales

Le Cerema, établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Il assure notamment des prestations d'ingénierie dans cinq domaines : bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, mer et littoral, environnement et risques.

Le statut du Cerema a évolué pour devenir un établissement public partagé entre l'État et les collectivités territoriales. Les collectivités et leurs groupements peuvent ainsi désormais adhérer au Cerema et bénéficier d'un accès simplifié à ses prestations par simple voie conventionnelle dans le cadre de la quasi-régie.

Les adhérents auront accès à des avantages réservés et pourront influencer sur la stratégie et le programme d'activité de l'établissement en participant à ses instances nationales et régionales.

Vous trouverez toutes les informations concernant le CEREMA et la procédure d'adhésion [en cliquant ici](#).



Faites remonter vos problèmes de téléphonie mobile

En janvier 2018, le Gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs de téléphonie mobile sont parvenus à un accord historique – le **New Deal Mobile** – visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français.

C'est dans ce cadre que la préfecture, les opérateurs de téléphonie mobile et vos représentants de l'UAMC proposent, chaque année, **5 zones à couvrir par un pylône de téléphonie mobile**, dans le département.

A ce jour, 23 pylônes sont identifiés dont 11 sont en service.

En 2023, la dotation départementale sera de 4 pylônes.

Avant toute installation de pylônes, des études radios sont à réaliser afin de définir précisément la zone à couvrir.

Afin de signaler des zones non ou mal couvertes par les opérateurs, nous vous encourageons à utiliser les moyens à votre disposition en renseignant [la plateforme nationale France mobile](#).

Vous aurez besoin d'un mot de passe pour vous connecter à cette plateforme, il vous sera fourni sur simple demande à l'adresse suivante :

pref-projets-collec@calvados.gouv.fr ou à l'UAMC.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez [le site internet de la préfecture](#).



Actualisation du bilan national sur l'état des monuments historiques

Les services des directions régionales des affaires culturelles sont chargés de vérifier périodiquement les conditions et l'état de conservation des immeubles classés ou inscrits monuments historiques.

Par ailleurs, le ministère de la culture organise tous les cinq ans une campagne nationale pour collecter l'ensemble des données relatives au bilan sanitaire des monuments historiques et mettre à jour les informations concernant les nouvelles communes et les propriétaires des immeubles.

L'actuelle campagne quinquennale se déroule entre le dernier et le premier trimestre 2022/2023 pour un rendu final en mai 2023.

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) du Calvados et la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) sont mobilisées dans la collecte de ces données.

Cette campagne a également pour objectif de mettre en valeur les opérations de restauration des monuments historiques du département.

Les agents de l'UDAP 14 prendront en tant que de besoin l'attache des élus et des propriétaires de monuments historiques pour réaliser les visites nécessaires à l'établissement du bilan sanitaire.

Directeur de la publication : Thierry MOSIMANN, Préfet du Calvados

Création : Bureau de la représentation de l'État et de la communication, avec le concours des services de l'État

Crédits photos : Préfecture du Calvados

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

